

REPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de 10:048-200069268-20251022-25DP016-DE

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES** Aubrac Lot Causses Tarn

16 Quartier de Trémoulis 48 500 LA CANOURGUE ☎: 03 66 31 41 23 - Courriel: contact@ccalct.fr

# **DECISION DU PRESIDENT** N°25-DP016

Nature de l'acte : marchés publics

Objet : Entretien voirie Communautaire - Avenant n°1 au marché d'entretien de la voirie communautaire et de ses dépendances relatif au lot n°02 Secteur de Massegros Causses Gorges.

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU la délibération n°D20.040 du 27 juillet 2020 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n°D23.094 du 12 octobre 2023 relative au lancement d'une consultation marche public pour l'entretien de la voirie communautaire,

VU la décision n°24-DP011 du 10 septembre 2024 relative à l'attribution du marché public pour l'entretient de la voirie communautaire et de ses dépendances,

VU le marché relatif au lot 2 Secteur La Canourgue et Aubrac, notifié en date du 26/09/2024 dont le titulaire, est l'entreprise SLE.

#### DECIDE

ARTICLE 1: Décide d'approuver le projet d'avenant n° 1 ci annexé, celui-ci entraine une modification de la durée initiale du marché ainsi que son mode de renouvellement. En effet, Il convient pour des raisons comptable et budgétaire de fixer sa durée en année civile, et son mode de renouvellement par tacite reconduction, cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public.

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 048-200069268-20251022-25DP016-DE

<u>ARTICLE 2</u>: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à SLE TRAVAUX PUBLICS.

Fait à La Canourgue, le 22/10/2025

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac lot Causses Tarn certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Mende, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn informera l'assemblée délibérante de cette décision lors de la prochaine séance.

Mise en ligne le :

Le Président, Jean Claude SALEIL

Commune té de Communes AUBRAZ LOT CAUSSES TARN 16 Quartier de Trémoulis 48500 LA CANOURGUE



Recu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 048-200069268-20251022-25DP016-DE

#### MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

### MARCHES PUBLICS

EXE<sub>10</sub>

# **AVENANT N° 1**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN 16 Quartier de Trémoulis **48500 LA CANOURGUE** 

#### B - Identification du titulaire du marché public

Ilndiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**SLE Travaux Publics** 40 rue de l'Octroi **48000 MENDE** 

SIRET: 421 150 418 000 75

#### C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

# Entretien de la voirie communautaire et de ses dépendances (Marché 202455025)

#### Lot n° 2 : Secteur de Massegros Causse Gorges

- Date de la notification du marché public : 04/10/2024
- Durée d'exécution du marché public : 48 mois.
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 4 593.40 €
  - Montant HT: 22 967.00 €
  - Montant TTC: 27 560.40 €

Recu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 048-200069268-20251022-25DP016-DE

Page: 2 /

# D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

# Objet : Modification de délai du marché

Il convient de modifier la durée du marché, la durée initiale du marché est de 1 an à compter de la date de notification soit le 4 octobre. Pour des raisons de simplifications comptable et budgétaire la durée du marché en cours est de 15 mois soit jusqu'au 31 décembre 2026. La durée du marché dans le cas de reconduction est de 1 an, année civile (1/1 au 31/12).

Il convient également de changer le mode de renouvellement, l'accord-cadre conclu fixe sa reconduction de façon expresse par période de 1 an jusqu'à son terme. L'accord-cadre est reconduit tacitement pour une durée de chaque période de reconduction pour 12 mois jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. Le contrat, toutes périodes confondues, s'achèvera le 31/12/2028.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

Ses dispositions se substituent à celle énoncées dans tous les documents contractuels tels que : le cahier des clauses administratives générales (CCAG), le cahier des clauses techniques générales (CCTG), le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et l'acte d'engagement (AE).

Incidence financière de l'avenant :				
L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public (Cocher la case correspondante.)				
X	Non		Oui	
Montant de l'avenant :				
<ul><li>Taux de l</li></ul>	a TVA :			
<ul> <li>Montant I</li> </ul>	HT:			
Montant TTC:				
% d'écart introduit par l'avenant :				
Nouveau montant du marché public :				
■ Taux de l	a TVA :			
<ul> <li>Montant I</li> </ul>	HT:			
■ Montant 7	TTC:			



# E - Signature du titulaire du marché public

ID: 048-200069268-20251022-25DP016-DE

Nom, prénom et qualité 如 signataire (為, rue de l'Octroi	Lieu et date de signature	Signature
Bues 8488EVIGNE	8/00/25	- Qy
au capital dè 1 500 000 € Siège social Bp.61 La Bone Sèche 12520 Aguessac RGS Roses 421 150418	La Conowryne	

<sup>(\*)</sup> Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

# F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A: La Canougue, le 23/10/25

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur du de l'entité adjudicatrice)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN 16, Quarties de Trémeulia 48500 LA CANQURGUE

Reçu en préfecture le 23/10/2025

.,..,



Publié le 23/10/2025

ID: 048-200069268-20251022-25DP016-DE

# G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre réce	épissé :		
Le titulaire signera la formule ci-dessous :			
	« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »		
	A, le		
	Signature du titulaire,		
■ En cas d'envoi en lettre reco	mmandé avec accusé de réception :		
(Coller dans ce cadre l'avis de réception	postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)		
■ En cas de notification par vo	sio électronique :		
	de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de		
and the second s			